

ques, et je crois qu'il y a une *grande réforme* à faire sur cette matière. " (Extrait d'une lettre du 31 Décembre 1877).

" Plus que jamais, écrit Mgr Bourget, je suis opposé au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, que l'on voudrait opérer à votre insu, parce que depuis que j'en entends parler, je n'ai pu le considérer que comme une entreprise funeste à la religion et contraire aux sages et louables coutumes observées dans cette province et sanctionnées par le Saint-Siège.....

J'espère que ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement *ouvierront les yeux et reviendront à leur devoir*, c'est ce que je demande avec toute la ferveur dont je suis capable. Ce que je désire par-dessus tout, c'est de voir le Collège de Nicolet qui doit tant aux Evêques, *revenir à son esprit primitif* dont j'ai été si fort édifié, pendant les trois années que j'ai eu l'avantage d'y travailler à l'enseignement " (Extrait d'une lettre du 6 Mars 1876).

" Que les Messieurs de Nicolet, dit Mgr Fabre, prennent le parti de reconnaître qu'ils *n'ont pas mission pour gouverner l'Eglise des Trois-Rivières*, qu'ils se montrent des prêtres *succrément dévoués à l'autorité*, et le projet de division sera bientôt abandonné ".....

Je suis donc d'avis que l'intérêt de la religion aussi bien que *l'autorité des Evêques*, demande que l'on s'oppose à ce démembrement. " (Extrait des Notes sur le Mémoire de M. Malo, etc.)

J'étais encore curé à St. Eugene, écrit à son tour Mgr Duhamel, lorsque pour la première fois, dans une réunion de quelques confrères, j'entendis parler de l'agitation que faisaient certains prêtres, pour obtenir la formation d'un nouveau diocèse dont la ville épiscopale serait Nicolet. Nous étions étonnés de voir des prêtres *oublier leur devoir* jusqu'à chercher à faire de l'agitation au sujet de matières confiées par le Saint-Siège aux seuls Evêques de la Province.

J'ai cru devoir dire alors que ces Messieurs se rendaient *coupables d'insubordination à l'autorité ecclésiastique*, et que leur espèce d'appel à l'opinion publique était *un scandale* pour les Fidèles.

Mon opinion n'est pas changée. Aujourd'hui encore je crois que la demande de ces Révérends Messieurs doit être rejetée. " (Extrait d'une lettre du 18 Avril 1876).

2o Une deuxième raison pour laquelle j'ai appelé ces prêtres insubordonnés, est que leur démarche était contraire aux coutumes suivies jusque-là et approuvées par le Saint-Siège, lesquelles veulent que ce soient les Evêques qui prennent l'initiative dans la division des diocèses, et que conséquemment cette démarche était injurieuse pour l'autorité.

" Je n'ai pu le considérer, (le projet de division) dit Mgr Bourget, que comme une entreprise funeste à la religion et *contraire aux sages et louables cou-*